

COMMUNE DE LAPARADE

Arrêté municipal du 27 novembre 2023
Autorisation de stationner sur le domaine privé de
la commune – sis devant le cimetière
Le 28 novembre 2023
De 9 heures à 15 heures

LE MAIRE DE LAPARADE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU la demande du 26 octobre 2023 présentée par l'entreprise DMAX représentée par Monsieur Fabien Puertolas, située 1820 Chemin de montagne – 31330 GRENADE SUR GARONNE - en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper l'espace privé de la commune afin de stationner un container devant le cimetière pour effectuer l'aménagement de riverains à proximité

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement dudit container afin de permettre l'aménagement des riverains le mardi 28 novembre 2023 de 9 heures à 15 heures

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'entreprise DMAX représentée par Monsieur Fabien Puertolas est autorisée à occuper le domaine privé de la commune pour stationner un container en vue de permettre l'aménagement de riverains le mardi 27 novembre 2023 de 9h00 à 15 heures.

ARTICLE 2 : Pendant la durée du stationnement, l'entreprise s'engage à déranger le moins possible les personnes désirant se rendre au cimetière.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de l'aménagement, l'entreprise s'engage à ne pas gêner la circulation sur la Route Départementale contigüe.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Tonneins, l'entreprise DMAX sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à LAPARADE,
Le 27 novembre 2023
Le Maire,
Ghislain GOZZERINO

